
Sécurité incendie en entreprise

Le guide express pour les RH et les dirigeants

Ce que la réglementation demande, ce que vos équipes doivent savoir faire, et comment les former sans bloquer l'activité, grâce à la réalité augmentée et virtuelle (AR/VR).

TRINACRE Formations

Organisme de formation certifié Qualiopi

Formations dans vos locaux, en Île-de-France et partout en France



David MORANDI

Gérant | SARL | Agréé CS INSSI CNPP INRS

Trinacre Formations Secourisme Incendie Prévention

✉ infos@trinacre.fr

☎ 06 62 83 13 37

🌐 Trinacre.com

Les premières minutes comptent

Un départ de feu se maîtrise facilement au début, avec un simple extincteur. Quelques minutes plus tard, il peut devenir impossible à contenir. Pendant ces premières minutes, ce ne sont pas les pompiers qui agissent : ce sont vos collaborateurs.

Savent-ils donner l'alerte ? Choisir le bon extincteur ? Évacuer un étage sans panique, en pensant aux visiteurs et aux personnes à mobilité réduite ? C'est tout l'enjeu de la formation.

Ce que prévoit la réglementation, en bref

- **Combattre un début d'incendie.** L'employeur prend les mesures pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu (Code du travail, art. R4227-28 et suivants).
- **Une consigne de sécurité incendie** est établie et affichée. Elle désigne notamment les personnes chargées de mettre en œuvre le matériel d'extinction et d'organiser l'évacuation (art. R4227-37 et R4227-38).
- **Des exercices au moins tous les six mois** : reconnaître le signal d'alarme, se servir des moyens de premier secours, exécuter les manœuvres prévues (art. R4227-39).
- **Une formation pratique et appropriée à la sécurité** pour les salariés, notamment à l'embauche (art. L4141-2).
- **Des secouristes** formés dans les ateliers où sont réalisés des travaux dangereux et sur certains chantiers (art. R4224-15). En pratique, le SST est la référence.
- **Le document unique (DUERP)** recense les risques, dont le risque incendie (art. R4121-1). Il est mis à jour au moins une fois par an dans les entreprises de 11 salariés et plus. Son absence est punie d'une amende de 1 500 €, 7 500 € pour une société (art. R4741-1).
- **Tours IGH et ERP** : des règlements de sécurité spécifiques s'ajoutent (arrêté du 30 décembre 2011 pour les IGH, règlement du 25 juin 1980 pour les ERP).

Synthèse indicative, qui ne remplace pas la lecture des textes applicables à votre établissement.

Votre check-list en 10 questions

Cochez ce qui est en place. Chaque case vide est un point à traiter.

- ☐ La consigne de sécurité incendie est-elle à jour et affichée ?
- ☐ Les personnes chargées de l'extinction et de l'évacuation sont-elles désignées ?
- ☐ Ces personnes ont-elles été formées, et quand pour la dernière fois ?
- ☐ Un exercice incendie a-t-il eu lieu au cours des six derniers mois ?
- ☐ Vos guide-files et serre-files connaissent-ils leur rôle étage par étage ?
- ☐ Vos collaborateurs savent-ils quel extincteur utiliser selon le type de feu ?
- ☐ Avez-vous assez de sauveteurs secouristes du travail (SST) à jour de leur recyclage ?
- ☐ Les nouveaux arrivants reçoivent-ils une formation sécurité dès leur arrivée ?
- ☐ Votre document unique (DUERP) a-t-il été mis à jour cette année ?
- ☐ Les formations réalisées sont-elles tracées (attestations, feuilles d'émargement) ?

Le vrai frein : organiser la formation

Bac à feu à installer dehors, fumée, autorisations, météo, alarme à neutraliser, équipes à sortir de leur poste... Dans un immeuble de bureaux ou une tour, un exercice avec du vrai feu est souvent impossible. Résultat : la formation est repoussée, ou réduite à une présentation théorique dont personne ne se souvient.

La solution : s'entraîner face au feu, sans feu

Les pilotes s'entraînent au simulateur depuis des décennies. Vos équipes peuvent faire de même face au feu. Avec nos casques de réalité augmentée et virtuelle (AR/VR), chaque stagiaire éteint lui-même des feux simulés, choisit le bon extincteur et vit une évacuation réaliste.

- ✓ **Dans vos locaux**, même en étage ou en tour : sans eau, sans poudre, sans fumée, sans déclencher d'alarme.
- ✓ **Chacun pratique**, au lieu de regarder un seul volontaire tenir l'extincteur.
- ✓ **Des scénarios variés** : bureau, cuisine, local technique, feu électrique.
- ✓ **Peu d'impact sur l'activité** : des petits groupes qui s'enchaînent.
- ✓ **Un souvenir durable** : on retient ce qu'on a fait, pas ce qu'on a écouté.

Nos formations

Équipier de première intervention (EPI incendie) en AR/VR • Évacuation, guide-file et serre-file • Sauveteur secouriste du travail (SST) et MAC SST • Gestes et postures • Accompagnement DUERP et plan de prévention.

Organisme certifié Qualiopi : prise en charge possible par votre OPCO. Frais de déplacement inclus en Île-de-France. Plus de 2 100 stagiaires formés. Un formateur avec 26 ans d'expérience terrain en sécurité incendie.

SECOURSISME INCENDIE
TRINACRE FORMATIONS

DES FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
INCENDIE & SECOURSISME
BOOSTÉES PAR LA RÉALITÉ VIRTUELLE AUGMENTÉE

Des scénarios réalistes et interactifs en environnement virtuel et augmenté.

Des formations plus immersives, plus réalistes, plus efficaces !

Apprenez aujourd'hui, pour être prêt demain !

Meta Quest 3
Une immersion au plus proche de la réalité !

FORMATION INCENDIE

- ✓ Utilisation des extincteurs (eau, CO₂, EPB...)
- ✓ RIA, bac à feu (option)
- ✓ Feux de batterie lithium (classes de feu)

FORMATION SECOURSISME SST

- ✓ SST (initial et MAC)
- ✓ Gestes et postures
- ✓ Mises en situation Réalistes

FORMATION ÉVACUATION

- ✓ Guide-file / Serre-file
- ✓ Exercices d'évacuation
- ✓ Mise en situation en réalité virtuelle

FORMATION GESTES ET POSTURES

- ✓ Prévention des TMS
- ✓ Bonnes pratiques au poste de travail

AUTRES FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- ✓ Équipier de Première Intervention (EPI)
- ✓ Plan de prévention
- ✓ TFP APS
- ✓ DUERP (accompagnement)

POUR QUI ?
Entreprises, collectivités, hôtels, restaurants, commerces, établissements de santé, EPF, IGH, EHPAD, théâtres, centres de formation, sociétés de sécurité, syndicats...

NOS ATOUTS

- ✓ Formations 100% personnalisées
- ✓ Des formateurs expérimentés
- ✓ Des équipements de dernière génération (Meta Quest 3)
- ✓ Un format flexible (sur site ou en centre)
- ✓ Jusqu'à 30 personnes par jour (1 binôme toutes les 30 minutes)

DEMANDEZ VOTRE DEVIS
sur nos réseaux sociaux !

Qualiopi
processus certifié

Formations éligibles au financement par les OPCO et conformes au Code du travail.

www.trinacre.com | 06 62 83 13 37 | info@trinacre.fr | Vaires-sur-Marne (77) | Suivez-nous

Références réglementaires : Code du travail (Art. R.4227-28 à R.4227-40 | R.4226-16 | L.4141-2 & R.4141-13 | R.4541-1 à R.4541-11)

Démonstration gratuite de 30 minutes dans vos locaux

Demandez-la sur www.trinacre.com/contact • 06 62 83 13 37 • infos@trinacre.fr